

MARCHES PUBLICS – EAU ET ASSAINISSEMENT

Procès-verbal de la commission d'appel d'offre
Séance du vendredi 8 mars 2019 à 14h30

Motif de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :



1. Attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents pour des missions de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux du service eau et assainissement de la Communauté de communes du Grand Chambord (lot 1 et lot 2)
2. Validation de l'avenant n°3 du contrat de prestation de service pour l'exploitation du service d'assainissement collectif avec l'entreprise SUEZ

Les membres de la CAO se sont réunis au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord pour les sujets détaillés ci-dessus.

Assistaient à la réunion (membres de la commission) :

NOM	
Représentant du Président de la CAO Laurent ALLANIC (Saint-Claude de Diray)	PRESENT / ABSENT
Joël DEBUIGNE (Huisseau sur Cosson) Membre titulaire	PRESENT / ABSENT
Micheline DELOISON (Mont-près-Chambord) Suppléante de Patricia HANNON (Maslives)	PRESENT / ABSENT
Didier HEITZ (Saint-Dyé sur Loire) Suppléant de Alain MARCHAND (Thoury)	PRESENT / ABSENT
Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne) Suppléant de Jean-Paul PRINCE (La Ferté St Cyr)	PRESENT / ABSENT

Assistaient à la réunion (membres à voix consultative):

NOM	QUALITE	SIGNATURE / ABSENT
Pascal PAREAU	Directeur Général des Services CCGC	ABSENT
Adeline RIVERIN	Directrice Générale Adjointe CCGC	ABSENT
Alicia LEFEBVRE	Responsable du service affaires générales et juridiques de la CCGC	
Sabine BRISVILLE	Responsable du service eau et assainissement de la CCGC	

Le Président de la commission ouvre la séance et présente les éléments suivants :

1. Attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents pour des missions de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux du service eau et assainissement de la Communauté de communes du Grand Chambord (lot 1 et lot 2)

Le rapport de présentation de la consultation est présenté en séance.

Pour le lot 1 : études et travaux du service eau potable, il est proposé de retenir les candidats suivants :

- La société HADES, pour les taux indicatifs plafond suivants :

Estimation du montant des travaux (Euros HT)	Taux indicatifs plafond
de 1 à 100 000	5,50%
de 100 001 à 250 000	5,00%
de 250 001 à 500 000	4,00%
de 500 001 à 1 000 000	3,75%
de 1 000 001 à 1 500 000	3,50%
de 1 500 001 à 2 000 000	3,25%
de 200 001 à 2 500 00	3,00%
de 2 500 001 à 3 000 000	3,00%
de 3 000 001 à 3 500 000	3,00%
de 3 500 001 à 4 000 000	3,00%
de 4 000 001 à 4 500 000	3,00%
de 4 500 001 à 5 000 000	3,00%
de 5 000 001 à 5 500 000	3,00%

Mission	Taux indicatifs plafond
Dossier loi sur l'eau	3,00%

soit un prix de prestations estimatif annoncé dans le détail quantitatif estimatif pour un montant de 644 125,00 € HT.

- la société ARTELIA, pour les taux indicatifs plafond suivants :

Estimation du montant des travaux (Euros HT)	Taux indicatifs plafond
de 1 à 100 000	12,00%
de 100 001 à 250 000	7,00%
de 250 001 à 500 000	5,70%
de 500 001 à 1 000 000	4,40%
de 1 000 001 à 1 500 000	3,90%
de 1 500 001 à 2 000 000	3,50%
de 200 001 à 2 500 00	3,50%
de 2 500 001 à 3 000 000	3,50%
de 3 000 001 à 3 500 000	3,50%
de 3 500 001 à 4 000 000	3,50%
de 4 000 001 à 4 500 000	3,50%
de 4 500 001 à 5 000 000	3,50%
de 5 000 001 à 5 500 000	3,50%

Mission	Taux indicatifs plafond
Dossier loi sur l'eau	1,00%

soit un prix de prestations estimatif annoncé dans le détail quantitatif estimatif pour un montant de 767 250,00 € HT.

- Le Cabinet MERLIN, pour les taux indicatifs plafond suivants :

Estimation du montant des travaux (Euros HT)	Taux indicatifs plafond
de 1 à 100 000	14,00%
de 100 001 à 250 000	8,10%
de 250 001 à 500 000	6,00%
de 500 001 à 1 000 000	4,50%
de 1 000 001 à 1 500 000	3,50%
de 1 500 001 à 2 000 000	3,40%
de 200 001 à 2 500 00	3,40%
de 2 500 001 à 3 000 000	3,40%
de 3 000 001 à 3 500 000	3,30%
de 3 500 001 à 4 000 000	3,30%
de 4 000 001 à 4 500 000	3,20%
de 4 500 001 à 5 000 000	3,20%
de 5 000 001 à 5 500 000	3,20%

Mission	Taux indicatifs plafond
Dossier loi sur l'eau	0,75%

soit un prix de prestations estimatif annoncé dans le détail quantitatif estimatif pour un montant de 760 075,00 € HT.

Pour le lot 2 : études et travaux du service assainissement collectif, il est proposé de retenir les candidats suivants :

- La société DCI ENVIRONNEMENT, pour les taux indicatifs plafond suivants :

Estimation du montant des travaux (Euros HT)	Taux indicatifs plafond
de 1 à 100 000	11,00%
de 100 001 à 250 000	5,30%
de 250 001 à 500 000	4,00%
de 500 001 à 1 000 000	3,40%
de 1 000 001 à 1 500 000	3,20%
de 1 500 001 à 2 000 000	3,10%
de 2 000 001 à 2 500 000	3,00%
de 2 500 001 à 3 000 000	2,90%
de 3 000 001 à 3 500 000	2,90%
de 3 500 001 à 4 000 000	2,80%
de 4 000 001 à 4 500 000	2,80%
de 4 500 001 à 5 000 000	2,70%
de 5 000 001 à 5 500 000	2,70%

Mission	Taux indicatifs plafond
Dossier loi sur l'eau	0,20%
Révision de zonage d'assainissement	1,00%

soit un prix de prestations estimatif annoncé dans le détail quantitatif estimatif pour un montant de 923 100,00 € HT.

- La société HADES, pour les taux indicatifs plafond suivants :

Estimation du montant des travaux (Euros HT)	Taux indicatifs plafond
de 1 à 100 000	5,50%
de 100 001 à 250 000	5,00%
de 250 001 à 500 000	4,50%
de 500 001 à 1 000 000	3,75%
de 1 000 001 à 1 500 000	3,50%
de 1 500 001 à 2 000 000	3,25%
de 2 000 001 à 2 500 000	3,00%
de 2 500 001 à 3 000 000	3,00%
de 3 000 001 à 3 500 000	3,00%
de 3 500 001 à 4 000 000	3,00%
de 4 000 001 à 4 500 000	3,00%
de 4 500 001 à 5 000 000	3,00%
de 5 000 001 à 5 500 000	3,00%

Mission	Taux indicatifs plafond
Dossier loi sur l'eau	3,00%
Révision de zonage d'assainissement	3,00%

soit un prix de prestations estimatif annoncé dans le détail quantitatif estimatif pour un montant de 1 086 625,00 €HT.

- Le Cabinet MERLIN, pour les taux indicatifs plafond suivants :

Estimation du montant des travaux (Euros HT)	Taux indicatifs plafond
de 1 à 100 000	14,00%
de 100 001 à 250 000	8,10%
de 250 001 à 500 000	6,00%
de 500 001 à 1 000 000	4,50%
de 1 000 001 à 1 500 000	3,50%
de 1 500 001 à 2 000 000	3,40%
de 2 000 001 à 2 500 000	3,40%
de 2 500 001 à 3 000 000	3,40%
de 3 000 001 à 3 500 000	3,30%
de 3 500 001 à 4 000 000	3,30%
de 4 000 001 à 4 500 000	3,20%
de 4 500 001 à 5 000 000	3,20%
de 5 000 001 à 5 500 000	3,20%

Mission	Taux indicatifs plafond
Dossier loi sur l'eau	0,20%
Révision de zonage d'assainissement	1,50%

soit un prix de prestations estimatif annoncé dans le détail quantitatif estimatif pour un montant de 1 137 075,00 €HT.

2. Validation de l'avenant n°3 du contrat de prestation de service pour l'exploitation du service d'assainissement collectif avec l'entreprise SUEZ

Rappel du contexte :

La CCGC gère en régie directe le service eau et assainissement et a pour cela mis en place des contrats d'exploitation d'une durée de 8 ans. Pour l'assainissement 2 contrats ont été signés sur le territoire de la CCGC, un avec l'entreprise VEOLIA et un autre avec l'entreprise SUEZ (Ex-Lyonnaise). A titre d'information ces contrats prennent fin au 31/12/2019.

L'entreprise SUEZ intervient sur les communes de Saint-Dyé-sur-Loire, Maslives, Montlivault (lot n°1), La Ferté-Saint-Cyr, Crouy-sur-Cosson, Thoury, Bauzy et Courmemin (lot n°2).

Un premier avenant (avenant 1 au lot 2) a été signé avec l'entreprise SUEZ pour intégrer les ouvrages de la commune de Neuvy.

Un second avenant (avenant 2 au lot 2) a été signé pour confier la mise en place de la télésurveillance sur la station d'épuration et la poste de refoulement de la commune de Courmemin.

Proposition d'un avenant 3 au lot 2 :

La CCGC souhaite intégrer dans le périmètre du prestataire le poste de refoulement de « Bonveau » situé sur la commune de la Ferté-Saint-Cyr, poste récemment créé.

En contrepartie de la prise en charge de ce poste de refoulement le prestataire percevra une rémunération forfaitaire annuelle de 1 062 € HT, en valeur économique de l'offre de base du marché.

La nouvelle rémunération forfaitaire annuelle du prestataire s'élève ainsi à 80 609.36 € (en valeur économique de base).

	Rémunération forfaitaire annuelle en € HT	Rémunération forfaitaire annuelle en € HT cumulée
Marché initial		65 355.90
Avenant 1	+ 13 100.56	78 456.46
Avenant 2	+ 1 090.90	79 547.36
Avenant 3	+ 1 062	80 609.36

Avis de la CAO :

Le Quorum est atteint.

La CAO peut valablement délibérer.

1. Attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents pour des missions de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux du service eau et assainissement de la Communauté de communes du Grand Chambord (lot 1 et lot 2)

L'avis de la CAO est de retenir les candidats suivants :

Lot 1 études du service eau potable :

- La société HADES, pour les taux plafonds détaillés ci-dessus ;
- La société ARTELIA, pour les taux plafonds détaillés ci-dessus ;
- Le Cabinet MERLIN, pour les taux plafonds détaillés ci-dessus ;

Lot 2 : études et travaux du service assainissement collectif :

- La société DCI Environnement pour les taux plafonds détaillés ci-dessus ;
- La société HADES, pour les taux plafonds détaillés ci-dessus ;
- Le Cabinet MERLIN, pour les taux plafonds détaillés ci-dessus ;

2. Validation de l'avenant n°3 du contrat de prestation de service pour l'exploitation du service d'assainissement collectif avec l'entreprise SUEZ

L'avis de la CAO est de signer un avenant 3 avec l'entreprise SUEZ, intégrant le poste de refoulement de « Bonveau » situé à la Ferté-Saint-Cyr pour une rémunération forfaitaire annuelle de 1 062 € HT portant donc la nouvelle rémunération forfaitaire annuelle du prestataire à 80 609,36 € HT.

Fait à Bracieux,

Le 8 mars 2019

NOM	QUALITE	SIGNATURE
MEMBRES A VOIX DELIBARATIVES		
Monsieur Laurent ALLANIC	Représentant du Président de la CAO	
Monsieur Joël DEBUIGNE	Membre titulaire de la CAO	
Madame Micheline DELOISON	Membre suppléant de la CAO	
Monsieur Jean-Pierre BERANGER	Membre suppléant de la CAO	
Monsieur Didier HEITZ	Membre suppléant de la CAO	